

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2022

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue à huis clos le mardi 25 janvier 2022 à 19h par vidéoconférence. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

Le conseiller Daniel Meunier est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes et transferts
4. Résolution – Ratification de la directive des mesures préventives – COVID-19 et ses mises à jour et de la tenue à huis clos avec enregistrement visuel et/ou sonore de la présente séance régulière du conseil municipal du 25 janvier 2022
5. Résolution – Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière – MTQ – Demande d'aide financière pour radars pédagogiques
6. Résolution – Forfait additionnel PG – Modernisation des financiers – AccèsCité Finances (Méga)
7. Tournage - Autorisation
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

2022-021

AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du conseil, par courriel par l'entremise du serveur municipal dédié et chacun des élus en ont pris connaissance.

2022-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 3.

2022-023

APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Remis à la séance du 1^{er} février 2022.

2022-024
**RÉSOLUTION – RATIFICATION DE LA DIRECTIVE DES MESURES
PRÉVENTIVES – COVID-19 ET SES MISES À JOUR
ET DE LA TENUE À HUIS CLOS AVEC ENREGISTREMENT VISUEL
ET/OU SONORE DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022**

ATTENDU la situation pandémique actuelle en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation :

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- de ratifier la directive des mesures préventives et ses mises à jour;
- de ratifier la décision de tenir à huis clos, par vidéoconférence ou autre moyen de communication, avec enregistrement visuel et/ou sonore, la présente séance extraordinaire du conseil municipal datée du 25 janvier 2022;

2022-025
**RÉSOLUTION – PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – MTQ – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE
POUR RADARS PÉDAGOGIQUES**

ATTENDU que le programme d’aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) permet le dépôt d’une demande d’aide financière;

ATTENDU que cette aide financière ne peut excéder 50 % dépenses admissibles;

ATTENDU la désuétude des équipements actuellement utilisés, la topographie du territoire de Brigham, la nature et l’étendue du réseau routier de la Municipalité;

ATTENDU que la municipalité souhaite présenter une demande au ministère des Transports en vertu du PAFFSR pour l’achat et l’installation de radars de vitesse pédagogiques sur son territoire;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- le préambule fait partie des présentes;
- autoriser le dépôt au ministre du Transport de la demande d’aide financière ci-jointe déposée dans le cadre du PAFFSR pour l’achat et l’installation de radars de vitesse pédagogiques sur son territoire;
- confirmer l’engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles du projet, soit 50 % de celui-ci, jusqu’au montant de 18 588,00 \$;
- désigner le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir et à signer la demande d’aide financière et tous les documents en lien avec le suivi administratif de cette demande;
- de financer cette dépense à même le fonds de roulement de la municipalité.

2022-026
**RÉSOLUTION – FORFAIT ADDITIONNEL PG –
MODERNISATION DES FINANCIERS – ACCÈSCITÉ FINANCES
(MÉGA)**

ATTENDU la réception de la facture CESA43903 en date du 1er décembre 2021 par PG Solutions au montant de 1 666.00 \$ plus taxes;

ATTENDU que par cette facture, PG Solutions veut assurer la modernisation de ses suites Financier Méga Gest, AccèsCité et Acceo Unicité;

ATTENDU que dans le cadre de cette modernisation, le Réseau de l'informatique municipale du Québec (RIMQ) a entrepris des démarches de consultation et des discussions avec PG Solutions;

ATTENDU toutefois que le MAMH n'a pas pris position dans le cadre de cette modernisation;

ATTENDU qu'une modernisation est nécessaire et sera au bénéfice de la qualité des services rendus par la Municipalité;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- le préambule fait partie des présentes;
- d'informer PG Solutions que la Municipalité de Brigham appuie les démarches entreprises par le comité de négociation initié par des membres du RIMQ;
- que la Municipalité souhaite que les négociations se poursuivent entre notre organisation et le comité afin que les modalités de facturation de la modernisation soient revues à la satisfaction de toutes les parties;
- que la Municipalité souhaite poursuivre sa relation d'affaires avec PG Solutions de façon professionnelle et est convaincue de l'ouverture à collaborer avec le comité de négociation;
- d'approuver le paiement de la facture CESA43903 au montant de 1 666,00 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

2022-027
TOURNAGE – AUTORISATION

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à autoriser des tournages, à prêter de l'équipement et à fermer temporairement des sections de rues pour en assurer la sécurité si l'entreprise responsable fournit :

- la date et l'heure du tournage;
- une preuve d'assurance;
- un engagement à assurer la sécurité du site;
- détiens les autorisations nécessaires des propriétaires et autorités concernées.

2022-028
PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos. Il n'y a pas de question via le site Internet.

Le projet de l'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site de la municipalité.

2022-029
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 09.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier